



POLITIQUES SPÉCIFIQUES ET DIRECTIVES POUR PROTÉGER LES JOUEURS MINEURS ET LES JUNIORS

Révisé Juillet 2014

Pour les fins de cette politique, l'expression « joueur mineur » désigne un joueur de moins de 18 ans ayant droit de participer aux qualifications menant aux compétitions juniors de la FMB.

La FCB reconnaît qu'elle a une responsabilité spéciale en ce qui concerne le bien-être des joueurs juniors et tout spécialement des joueurs mineurs. En particulier, la FCB s'est dotée d'une politique claire afin d'empêcher que les jeunes soient l'objet de harcèlement ou d'abus de toutes sortes. Cette politique s'applique à tous les représentants de la FCB, incluant les joueurs, les entraîneurs, les capitaines, les parents, les directeurs, les bénévoles et les employés. Quiconque accepte une responsabilité à la FCB ou fait partie d'une équipe de la FCB, s'engage à accepter ce Code et à se conformer à ses directives. Tout manquement au *Code de Conduite* pourra entraîner des mesures disciplinaires. Le fautif pourra, par exemple, perdre son droit de représenter la FCB. Celle-ci, à sa seule discrétion, évaluera la nature de la faute et déterminera la sanction appropriée.

La FCB exige de tous les adultes qui travaillent avec des joueurs juniors sous les auspices de la FCB, qu'ils respectent les règles suivantes dans leurs relations avec les jeunes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des activités officielles. Le fautif à cet égard sera considéré comme inapte à occuper un poste responsable dans les programmes pour juniors de la FCB.

Généralités

- Respecter la personnalité et le caractère de chacun des joueurs.
- Traiter chacun de manière juste et équitable, quels que soient son âge ou son sexe.
- Créer un climat positif d'entraide favorisant : une saine émulation, le développement des habiletés personnelles, la réalisation d'objectifs et le plaisir de jouer.
- Éviter tout comportement ou contact pouvant être interprété comme ayant une connotation sexuelle.
- Éviter les remarques ou allusions à connotation sexuelle, même en blagues.
- S'interdire toutes relations sexuelles ou toute invitation à celles-ci avec des joueurs juniors, même ceux qui sont majeurs et consentants, car le consentement ne saurait être acceptable quand il est obtenu par un adulte en position de confiance ou d'autorité.
- Éviter ou interdire tout comportement de nature à effrayer, embarrasser, démoraliser ou inférioriser un joueur.
- Éviter ou interdire tout harcèlement tel que défini dans ces lignes.
- Donner le bon exemple en faisant montre de fair-play dans toutes les activités de la LCB, officielles ou non. Le fair-play est fondé sur le respect : respect des joueurs et des arbitres, respect des règlements et des décisions.
- Adhérer aux politiques de la FCB.
- Des chemises ou uniformes aux couleurs de la Fédération canadienne seront fournis à nos représentants juniors. On s'attend à ce qu'ils les portent dans toutes les compétitions auxquelles ils choisiront de participer.

- Nous conseillons à nos représentants juniors de participer à tous les événements qui leur sont offerts sur les lieux. Cela comprend les matchs de consolation par paires ou par équipes, offerts à ceux qui ont été éliminés dans les compétitions principales.
- En ce qui concerne leur présence aux activités patronnées par la Fédération canadienne, nous recommandons aux représentants juniors de respecter l'horaire régulier. Dans la mesure du possible, cela inclut le respect du couvre-feu imposé à cette occasion par l'entraîneur ou le capitaine.

Comportement Pendant Le Voyage

- Coordonnateur, capitaine non participant, instructeur ou autre adulte responsable, personne ne doit partager la même chambre avec les juniors, peu important les économies ou autres avantages qui en découlent. Cette règle ne s'applique pas s'il s'agit d'un parent ou d'un tuteur. Non plus qu'en situation d'urgence.
- À moins que les individus concernés ne soient membres d'une même famille ou vivent ensemble, les joueurs de sexe différent ne devraient pas partager la même chambre.
- Les joueurs juniors et les adultes ne doivent pas se retrouver ensemble dans la même chambre à moins qu'il n'y ait au moins trois personnes présentes. Toute rencontre entre un joueur junior et un adulte doit avoir lieu dans une salle commune, une salle de conférence, par exemple.
- Avant que leur enfant ne soit admis à voyager avec une équipe de la FCB, les parents d'un joueur mineur devront signer un formulaire d'autorisation incluant une exonération de responsabilité. À défaut de quoi, ils devront le faire accompagner de quelqu'un (parent ou autre), qui se tiendra responsable de sa sécurité et de son bien-être.

Mesures Disciplinaires Contre Les Joueurs

Il peut être nécessaire de sanctionner les joueurs qui ont des comportements répréhensibles. Le personnel adulte doit le faire de manière appropriée et responsable, en tenant compte de leur âge et de leur niveau de développement, et dans le seul but de leur apprendre à bien se tenir. La discipline ne doit pas s'exercer sous le coup de l'émotion ou de la colère, pour augmenter son pouvoir sur les joueurs, pour les embarrasser ou les humilier.

Le Harcèlement est caractérisé en tout ou en partie par l'insulte, l'intimidation, l'humiliation, la grossièreté ou l'agressivité même physique. Voici une liste non exhaustive de comportements qui relèvent du harcèlement ou de l'abus:

- Les blagues, les insinuations ou les taquineries malveillantes portant sur l'apparence, le physique de quelqu'un, sur sa tenue vestimentaire, son âge, sa race, sa religion, son sexe ou son orientation sexuelle.
- Les gestes méprisants, menaçants ou intimidants, qui minent l'estime de soi ou diminuent la performance.
- La coercition, exercée contre un joueur par une personne en situation d'autorité ou perçue comme tel, en remettant en cause son statut de joueur ou des récompenses dues ou promises.
- Les mauvais tours qui causent de la gêne ou de l'embarras, mettent une personne en danger ou ont un effet négatif sur sa performance.
- Les contacts physiques inutiles ou non désirés, incluant toucher, tape ou pincement.
- Les avances, demandes ou invitations à caractère sexuel faites sans consentement, y compris le flirt.
- Toute forme d'intimidation, incluant l'initiation.
- Toute forme d'agression physique.

- Tout délit sexuel, incluant l'agression sexuelle.
- Les comportement, tels que ceux décrits ci-dessus, qui ne sont pas dirigés contre des individus ou des groupes mais qui ont pour effet de créer un environnement négatif ou hostile.

Lorsque de l'avis incontestable de capitaine non participant, un joueur ne se comporte pas en conformité avec le Code de Conduite FCB, le joueur peut être renvoyé à la maison immédiatement. Les frais financiers applicables en raison de la modification des arrangements de voyage seront la seule responsabilité du joueur discipliné.